

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 21/11/2024 - 24832 - 2008 D 00498 - 505 258 947 - AGNES &
SEBASTIEN KRIER > ARCHITECTURE

Certifié Conforme à l'original par le gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

AGNES & SEBASTIEN KRIER ARCHITECTE
Société Exercice Libérale à Responsabilité Limitée (Selarl)
34, rue du Puits Neuf – Rez de Chaussée
13100 AIX EN PROVENCE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01/07/2023 AU 30/06/2024

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	90 000		90 000
Immobilisations incorporelles - Autres	1 784	1 784	0
Immobilisations corporelles	51 465	42 592	8 873
Immobilisations financières (1)	4 370		4 370
TOTAL I (5)	147 619	44 376	103 243
2 - Actif circulant			
Créances (2) clients et comptes rattachés	1 888		1 888
Créances autres (3)	39 337		39 337
Disponibilités	5 843		5 843
TOTAL II	47 068		47 068
TOTAL GENERAL (I + II)	194 687	44 376	150 311

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Réserve légale	100
Report à nouveau	120 017
Résultat de l'exercice	-3 079
TOTAL I	118 038
3 - Dettes (4)	
Fournisseurs et comptes rattachés	64
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	365
Comptes courants d'associés	20 334
TOTAL III	32 272
TOTAL GENERAL (I + II + III)	150 310

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial	90 000			90 000	
Autres	1 784			1 784	
Immobilisations corporelles					
Installations générales, agencements et aménagements divers	29 285			29 285	
Autres immobilisations corporelles	22 180			22 180	
Immobilisations financières					
	4 370			4 370	
TOTAL rubrique I	147 619			147 619	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres Immobilisations incorporelles				
	1 556	229		1 785
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	18 844	2 502		21 346
Autres immobilisations corporelles	20 658	588		21 246
TOTAL rubrique II	41 058	3 319		44 377

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits de l'exercice	3 069
TOTAL des déficits restant à reporter	3 069

III - DIVERS

Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	4 829
Montant de la TVA collectée	10 028
Montant de la TVA déductible sur biens et services (<i>sauf immobilisations</i>)	1 256

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	<input type="text" value="1"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	<input type="text" value="1"/>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	<input type="text" value="2"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	<input type="text" value="99"/>

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique	<input type="text" value="SCP"/>	N° SIREN	<input type="text" value="915 345 110"/>
Dénomination	<input type="text" value="SCP OZ"/>	Complément dénomination	<input type="text"/>
1 Nombre de parts ou d'actions	<input type="text" value="1"/>	Pourcentage de détention	<input type="text" value="1,00%"/>
Numéro, type et nom de vole	<input type="text" value="13 BD FRANCOIS ET EMILE ZOLA"/>		
Code Postal	<input type="text" value="13100"/>	Commune	<input type="text" value="AIX EN PROVENCE"/>

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	<input type="text" value="Mme"/>	Nom marital	<input type="text" value="KRIER"/>
Nom et prénom	<input type="text" value="DOSMAS AGNES"/>	Pourcentage de détention	<input type="text" value="5,00%"/>
1 Nombre de parts ou d'actions	<input type="text" value="5"/>	Pays de naissance	<input type="text" value="FRANCE"/>
Date de naissance	<input type="text" value="11/01/1972"/>	Commune de naissance	<input type="text" value="PERTUIS"/>
Code postal de naissance	<input type="text" value="84120"/>	Numéro, type et nom de vole	<input type="text" value="13 BD FRANCOIS ET EMILE ZOLA"/>
Code postal	<input type="text" value="13100"/>	Ville	<input type="text" value="AIX EN PROVENCE"/>
Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>		
Titre	<input type="text" value="M."/>	Nom marital	<input type="text"/>
Nom et prénom	<input type="text" value="KRIER SEBASTIEN"/>	Pourcentage de détention	<input type="text" value="94,00%"/>
2 Nombre de parts ou d'actions	<input type="text" value="94"/>	Pays de naissance	<input type="text" value="FRANCE"/>
Date de naissance	<input type="text" value="09/01/1972"/>	Commune de naissance	<input type="text" value="JARNY"/>
Code postal de naissance	<input type="text" value="54800"/>	Numéro, type et nom de vole	<input type="text" value="13 BD FRANCOIS ET EMILE ZOLA"/>
Code postal	<input type="text" value="13100"/>	Ville	<input type="text" value="AIX EN PROVENCE"/>

AGNES & SEBASTIEN KRIER ARCHITECTURE
Société Exercice Libérale à Responsabilité Limitée (Selarl)
au capital de 1.000 euros
Siège social : 34, rue du Puits neuf – Rez de Chaussée
13100 AIX EN PROVENCE

R.C.S AIX EN PROVENCE 505 258 947

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 02.10.2024

L'an deux mille vingt quatre, et le deux octobre, à 10 heures, les associés se sont réunis à AIX EN PROVENCE au siège social de la société, en Assemblée Générale sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- | | |
|------------------------------------|----------|
| - Sébastien KRIER, propriétaire de | 94 parts |
| - Agnès KRIER, propriétaire de | 5 parts |
| - Société OZ, propriétaire de | 1 part |

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Sébastien KRIER préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- Rapport de gestion de la gérance ;
- Arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024 ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société,
- Arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024 et le quitus à la gérance,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- Pouvoirs.



Le Président donne lecture :

- Rapport de gestion de la gérance,
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024, après avoir entendu la lecture dudit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024 lesquels font apparaître un déficit de 3.069 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale affecte le déficit de l'exercice s'élevant à 3.069 € de la façon suivante :

Résultat de l'exercice	- 3.069 €
Dividende	0 €
Report à nouveau	- 3.069 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés donne à la gérance quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice sous revue.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Gérant mentionnant les conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

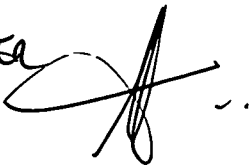
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le

Gérant, par tous les associés présents.

Le Gérant

S. KRIER 

Le(s) associé(s)

A. Krier

A. Krier

S. KRIER
Gérant S^o 02



AGNES & SEBASTIEN KRIER ARCHITECTURE
Société Exercice Libérale à Responsabilité Limitée (Selarl)
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 34, rue du Puits neuf – Rez de Chaussée
13100 AIX EN PROVENCE

R.C.S AIX EN PROVENCE 505 258 947

I – PROPOSITION D’AFFECTATION DES RESULTATS DE L’EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2024 A L’ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 02 OCTOBRE 2024.

L'assemblée générale annuelle ordinaire des associés décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 3.069€ de la façon suivante :

AFFECTATION

Résultat de l'exercice :	- 3.069 €
Report à nouveau :	- 3.069 €

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes suivants ont été mis en distribution par la société au cours des trois exercices précédents :

- Exercice 2022/23	0 €
- Exercice 2021/22	0 €
- Exercice 2020/21	23.000 €

II – CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE A L’UNANIMITE PAR L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2024.

